SAS ABBAQ

Société par actions simplifiée

au capital de 12.000 euros

Siège social : PARIS (75008)

42 , Avenue MONTAIGNE

850 959 552 RCS PARIS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 03 JUILLET 2025

Le 03 Juillet 2025 , à 16 Heures, les associés de la Société ABBAQ se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 42 , Avenue MONTAIGNE 75 008 PARIS , sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par voie électronique en date du 18 Juin 2025 .

Monsieur Xavier MAHIEU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 12.000 actions.

Le Président de Séance constate que le quorum prévu par l'article 28 des statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

XM

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts,
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de 42 Avenue MONTAIGNE 75 008 PARIS au 27 rue d'ATHENES 75 009 PARIS, à compter du 03 Juillet 2025 .

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« **ARTICLE 4 - Siège social**
Le siège social est fixé au 27 rue d'ATHENES 75 009 PARIS »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 17 heures.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président .

Monsieur Xavier MAHIEU

Signé par Xavier MAHIEU
Le 09/07/2025
ID: tx_Ao4OVaVd7A4E
Signed with Universign

Président

XM